

Échange de notes comportant un arrangement commercial entre le Canada et l'Union sud-africaine
Pretoria et Ottawa, les 2 et 31 août 1935
En vigueur le 31 août 1935
Avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juillet 1935
Dénoncé le 25 juillet 1979 avec effet le 25 janvier 1980

Yougoslavie

Accord sur la protection des investissements entre le Gouvernement du Canada et le Conseil exécutif fédéral de la République fédérative socialiste de Yougoslavie (avec un échange de notes constituant une entente)
Belgrade, le 21 décembre 1979

2. Multilatéraux

Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest
Fait à Washington le 8 février 1949
En vigueur le 3 juillet 1950
L'instrument de ratification du Canada a été déposé le 3 juillet 1950¹
Note canadienne de retrait déposée le 29 juin 1979, avec effet à compter du 31 décembre 1979

Convention relative à la marine marchande de la Communauté britannique
Fait à Londres le 10 décembre 1931
En vigueur le 10 décembre 1931
Note canadienne de retrait datée le 20 octobre 1978 avec effet à compter du 20 octobre 1979
En vigueur pour le Canada le 19 août 1976

Pacte international relatif aux droits civils et politiques
fait à New York le 19 décembre 1966
En vigueur le 23 mars 1976
L'instrument d'adhésion du Canada a été déposé le 19 mai 1976

La Déclaration suivante par le Gouvernement du Canada en vertu de l'article 41 du Pacte a été déposée le 29 octobre 1979

DÉCLARATION

«Le gouvernement du Canada déclare, en vertu de l'article 41 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qu'il reconnaît la compétence du Comité des droits de l'homme des Nations Unies visé à l'article 28 dudit Pacte pour recevoir et examiner des communications présentées par un autre État partie pourvu que cet État partie ait, pas moins de douze mois avant de présenter une communication concernant le Canada, fait une déclaration en vertu de l'article 41 reconnaissant la compétence du Comité pour recevoir et examiner des communications qui le concernent.»